

Le 2 novembre 2020

Aux secrétaires médicales et agentes administratives classe 3.

Objet : Bonification des postes à temps partiel régulier

Bonjour,

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, nous poursuivons le projet de bonification des postes à temps partiel régulier (TPR) auprès des agentes administratives classe 3 ainsi que les secrétaires médicales.

Étant une personne salariée détentrice d'un poste à temps partiel, vous avez la possibilité de **bonifier votre poste jusqu'à concurrence d'un poste à temps complet**.

La bonification de votre poste n'est offerte qu'à une seule occasion, et ce, pour la période **du 2 au 11 novembre 2020 inclusivement**.

Votre poste sera rehaussé selon ses constituantes actuelles soit :

- Le titre d'emploi;
- Le service;
- Le statut (temps complet, temps partiel);
- Le port d'attache;
- Le quart de travail.

La personne salariée qui détient une affectation le 2 novembre 2020 doit indiquer sur le formulaire de bonification de postes de son intention de poursuivre son affectation ou de la cesser. Si la personne salariée cesse son affectation, un horaire de travail en fonction de son poste rehaussé débutera dès le 3 janvier 2021.

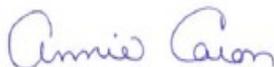
Afin de prendre une décision éclairée, vous pouvez :

- Vous référer à la fiche éclair jointe;
- Consulter la page Web : www.cisssca.com/bonification;
- Discuter avec votre gestionnaire, votre syndicat ou communiquer avec : soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Consignes à suivre

Vous devez remplir le formulaire joint et le remettre à votre gestionnaire, pour bénéficier ou non de la bonification, et ce, au plus tard le 11 novembre 2020-

Cordialement,



Annie Caron, conseillère stratégique

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j. Fiche éclair de présentation du projet
 Formulaire de bonification de poste